



Qu'est-ce que RE/MAX?

RE/MAX est une agence immobilière internationale privée qui offre dans 76 pays des services relativement à la propriété résidentielle et commerciale, au relogement et à la gestion des biens¹. La compagnie offre également des formations en courtage immobilier et possède à cet effet plusieurs écoles autour du monde. RE/MAX est établie en Israël depuis 1995 et y possède 80 bureaux, ce qui en fait le chef de file au pays².

Comment RE/MAX contribue-t-elle à l'expansion coloniale d'Israël?

RE/MAX détient des bureaux dans certaines colonies des territoires occupés, soit à Ma'ale Edomim et à Oranit, en Cisjordanie, et à French Hill, à Ramot et à Pisgat Ze'ev, à Jérusalem-Est³. L'agence immobilière facilite la distribution de propriétés saisies illégalement dans les territoires palestiniens occupés et seconde le gouvernement israélien dans sa stratégie d'expansion coloniale. RE/MAX profite également des nombreux incitatifs financiers instaurés par Israël, dont des réductions d'impôts pour les citoyens israéliens travaillant ou investissant dans les colonies illégales⁴, visant à encourager les juifs israéliens à y acheter des propriétés.

L'établissement de colonies et d'infrastructures coloniales en territoires occupés est illégal en vertu du droit international et est détaillé comme tel dans la Quatrième Convention de Genève (art. 49, paragr. 6) et dans le Statut de Rome, qui considère le déplacement d'une population vers des territoires occupés comme un crime de guerre⁵. De plus, la création continue de colonies exclusivement juives en territoire palestinien fait sérieusement entrave à l'objectif énoncé dans la résolution 446 du Conseil de sécurité des Nations Unies (adoptée le 22 mars 1979) d'instaurer « [...] une paix générale, juste et durable au Moyen-Orient ».

Pourquoi boycotter RE/MAX?

En établissant des bureaux dans les colonies illégales israéliennes et en y vendant des propriétés, RE/MAX encourage et rend légitime l'expansion des infrastructures coloniales en territoires palestiniens occupés. De plus, RE/MAX contrevient à l'article 3 (section C) des Normes de l'ONU en matière de droits de l'homme sur la responsabilité des sociétés transnationales et autres entreprises voulant que « les sociétés transnationales et autres entreprises ne participent pas à des crimes de guerre, crimes contre l'humanité (...), autres violations du droit international humanitaire et d'autres crimes internationaux contre la personne tels que définis par le droit international, en particulier le droit humanitaire, ni n'en tirent profit⁶ ».

Il importe également de souligner qu'en juillet 2005, plus de 170 organisations de la société civile palestinienne ont lancé un appel à la communauté internationale pour lui demander de boycotter les produits israéliens afin de promouvoir la reconnaissance du droit des Palestiniens à l'autodétermination. L'appel au boycottage émis par les Palestiniens vise toute entreprise ou institution qui participe directement ou indirectement à l'occupation militaire des territoires palestiniens. Ainsi, les Canadiens épris de justice devraient boycotter RE/MAX dans le but d'appliquer une pression économique sur Israël pour qu'il cesse son occupation.

Comment RE/MAX enfreint-elle ses propres valeurs d'entreprise?

En conduisant des affaires en Israël, RE/MAX enfreint ses propres valeurs d'entreprise. La compagnie affirme qu'elle « s'engage à servir la communauté (...) et le public au-delà de ses besoins en courtage immobilier⁷ ». Rien qu'au Canada, RE/MAX a contribué pour plus de 67 millions de dollars au Réseau Enfants-Santé et verse des dons annuellement à la Fondation canadienne du cancer du sein⁸. En outre, le code de déontologie de l'agence stipule que « [t]ous les affiliés RE/MAX s'engagent à renoncer à toute pratique de transactions immobilières qui pourraient porter préjudice au public ou discréditer le secteur de l'immobilier⁹ ». RE/MAX possède également un réseau de télévision par satellite, le *RE/MAX Satellite*

Network, visant à étendre sa culture d'entreprise à l'ensemble de ses agences autour du monde. Pourtant, malgré tous ces engagements sociaux, RE/MAX profite des colonies illégales israéliennes, fermant les yeux sur la panoplie de violations des droits de la personne que commet Israël dans les territoires palestiniens occupés¹⁰.

Quand le boycottage de RE/MAX devrait-il se terminer?

La campagne de boycottage prendra fin lorsque RE/MAX cessera de vendre et de louer des propriétés dans les territoires palestiniens occupés, lorsqu'elle fermera ses bureaux en Israël ou que ce dernier mettra fin à son occupation en territoire palestinien.

Quelles sont les autres méthodes pour faire pression sur RE/MAX?

La campagne de boycottage de CJPMO fait appel à toutes les personnes et tous les membres prêts à faire pression sur le gouvernement israélien pour qu'il se retire des territoires palestiniens occupés. Tous les citoyens intéressés peuvent visiter le site Web de CJPMO au www.cjpmo.org/consumerboycott.htm pour obtenir d'autres moyens de faire pression sur RE/MAX afin qu'elle se joigne à la campagne de boycottage d'Israël.

- CJPMO encourage tous ses sympathisants à visiter sa section d'appel au boycottage de RE/MAX à l'adresse www.cjpmo.org/consumerboycott.htm afin d'envoyer plaintes et suggestions à la direction de RE/MAX de chaque province et territoire;
- Des modèles de lettre sont disponibles sur le centre de boycottage de CJPMO à l'adresse www.cjpmo.org/consumerboycott.htm.

¹ Voir About Us, « The RE/MAX History », <http://www.remax-oa.com>, consulté le 25 janvier 2011.

² Voir About RE/MAX, <http://www.remax.co.il/en-us>, consulté le 30 janvier 2011.

³ Voir About, <http://www.remax-capital.com>, consulté le 25 janvier 2011.

⁴ « Land Expropriation and Settlements », B'TSELEM, <http://www.btselem.org/English/Settlements/>, janvier 2011.

⁵ « Settlements and International Law » Settlement Report vol. 12 no. 7, Foundations for Middle East Peace, mars 2002.

⁶ Nations Unies : Conseil économique et social. « Normes sur la responsabilité en matière de droits de l'homme des sociétés transnationales et autres entreprises », E.CN.4.Sub.2.2003.12.Rev.2.Fr

⁷ Voir Why RE/MAX, « In the Community », <http://www.remax-oa.com/>, consulté le 1^{er} février 2011

⁸ *Ibid.*

⁹ Voir Code de déontologie de RE/MAX, <http://www.remax.lu/agence-immobiliere-qualite>, consulté le 9 juin 2011.

¹⁰ Pour de plus amples informations, voir la fiche info n° 78 de CJPMO « La colonisation de Jérusalem-Est », publiée en avril 2010.